

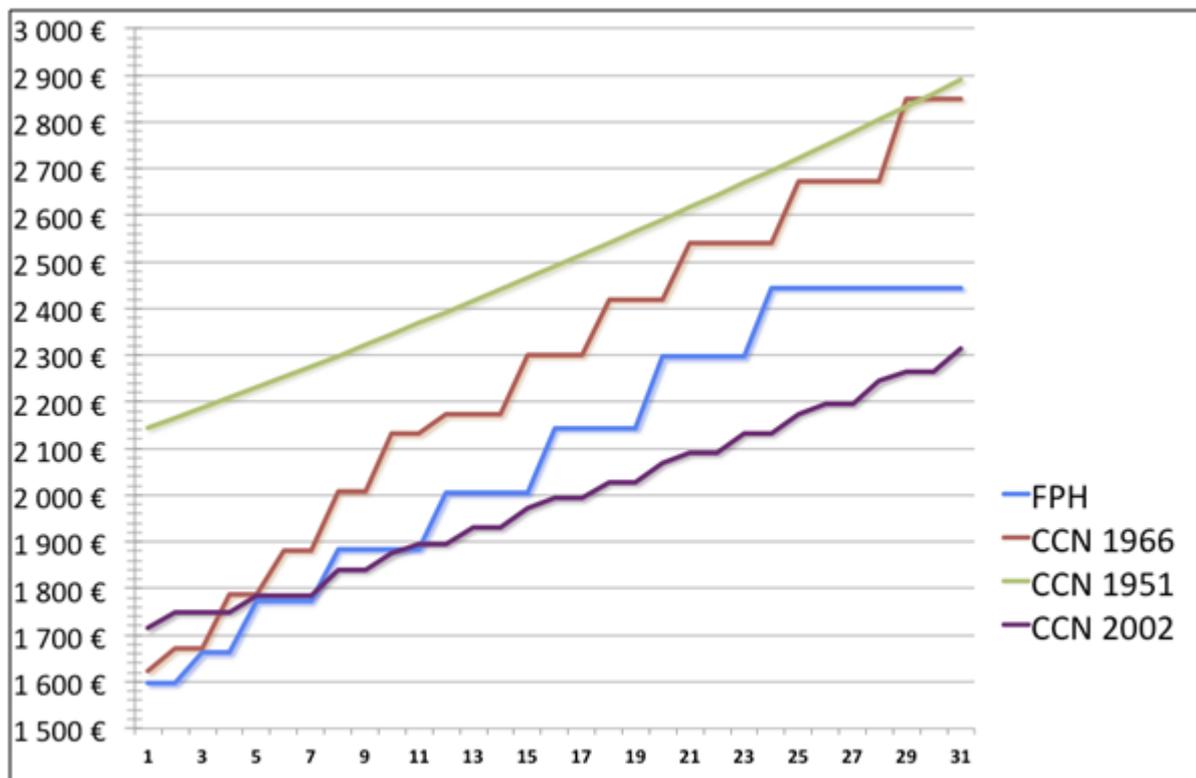
Article « exercice salarié » *L'Orthophoniste* nov. 2013

Tandis que la FNO travaille avec les autres acteurs de l'orthophonie auprès du gouvernement pour une juste revalorisation des rémunérations des orthophonistes, maintenant que notre profession est reconnue au grade master, nous vous présentons ici l'état actuel des salaires. Ces grilles sont toujours celles attribuées indistinctement à tous les « rééducateurs » : masseurs-kinésithérapeutes, orthoptistes, diététiciens, psychomotriciens, ergothérapeutes...

Les orthophonistes exercent principalement sous quatre « conventions » :

- la fonction publique hospitalière (FPH)*,
- les conventions collectives (CCN) du médico-social : CCN 1966 et CCN 1951 (FEHAP),
- la convention de l'hospitalisation privée lucrative : CCN 2002 (FHP-Synerpa).

Sur ce graphique figure les salaires **bruts** et leurs progressions au long de la carrière d'un orthophoniste dans chacun de ces types d'établissements aujourd'hui.



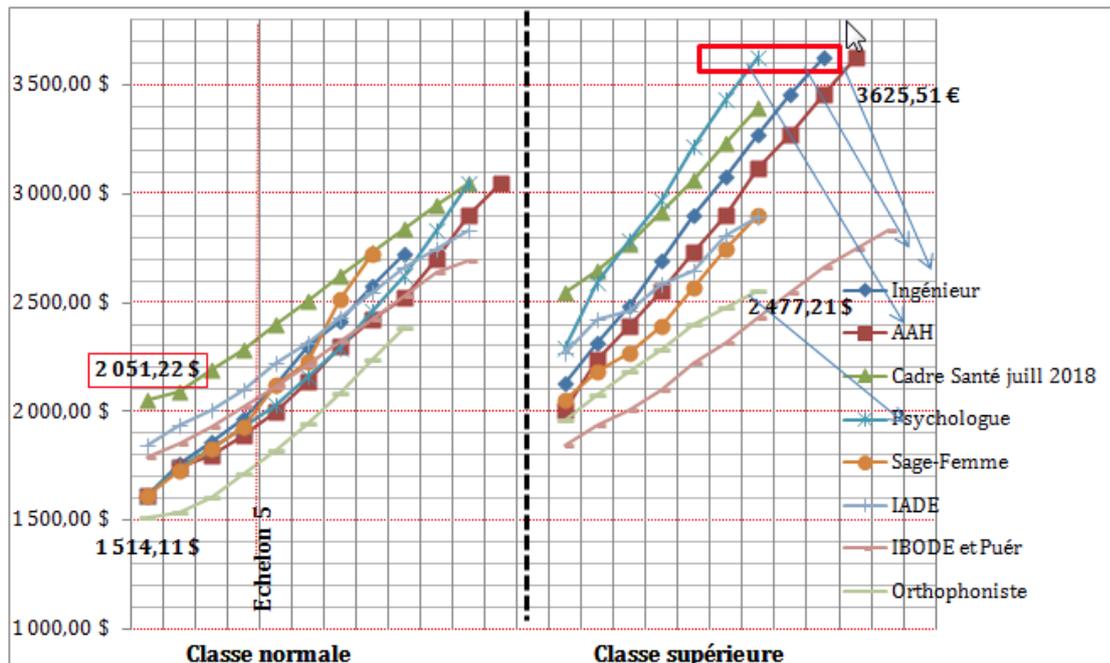
Il faut avoir en tête que le salaire minimum mensuel actuel (SMIC) est à 1430 € bruts (1101€). On constate avec ce graphique que la plupart des conventions commencent aux environs de 1650€ bruts par mois (soit 1270 € nets), mais les évolutions de chacune sont bien différentes.

Un orthophoniste salarié après 30 ans de carrière peut donc espérer gagner guère plus de 2230 € nets par mois... ce qui correspond à une activité moyenne en libéral. On comprend

alors la désaffection des orthophonistes pour le secteur salarié, et ainsi la grave vacance de postes dans des services pourtant essentiels à la santé des populations les plus fragiles (maladies aiguës, accidentés, prématurés, handicapés...).

Dans ce second tableau, sont présentés les évolutions salariales tout au long de leurs carrières des professions de la fonction publique hospitalières qui ont des niveaux de diplômes proches (bac+4 ou +5). Et l'on constate au premier coup d'œil que **les orthophonistes sont aujourd'hui les plus mal rémunérés**.

(Graphique réalisé par UFMICT-CGT)



La formation initiale des orthophonistes est passée à quatre ans en 1986, et il n'y a jamais eu de revalorisation des salaires. Aujourd'hui que le diplôme d'orthophonie est obtenu en cinq, nos salaires doivent être réévalués à leur juste valeur.

Qu'est-ce qui justifie une différence de salaire entre un psychologue, un ingénieur ou un orthophoniste qui font tous des études en cinq ans ?... Le métier de soins aux patients a-t-il moins de valeur ?... Serait-ce parce que nous sommes une profession très féminisée ?...

RIEN ne justifie plus des salaires aussi bas, et à cause de la vacance de postes que cela entraîne partout, c'est la santé publique qui en pâtit.

La Fédération Nationale des Orthophonistes et ses partenaires travaillent ensemble pour obtenir du gouvernement une réponse responsable qui garantisse ainsi la qualité des soins dans les hôpitaux partout où l'intervention de l'orthophoniste est attendue telle que décrite dans les grands plans de santé publique et préconisée dans les recommandations de la Haute Autorité de Santé.

**En FPH, il s'agit de l'évolution d'un orthophoniste de « classe normale », mais la classe supérieure est d'accès très restreint depuis plusieurs années (20% de l'effectif d'orthophonistes d'un établissement), et le salaire n'y est supérieur que d'environ 10 %.*